



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 12
Nombre de membres présents	: 05
Nombre de membres ayant délibéré	: 06

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 04 décembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni pour le report de la séance du 04 décembre 2024, dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Marie ESPANET.

Absents excusés : M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Marie-Claude SIMON est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-67 : Décision modificative N°3

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 051-215103623-20241211-2024_67-DE

Monsieur le maire expose au Conseil municipal, que suite aux diverses informations reçu de la Trésorerie, il est nécessaire de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après, afin d'ajuster les ouvertures de crédits votées au budget 2024

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2024,
- Considérant que les crédits votés à l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance - sont insuffisants pour payer les intérêts d'un prêt, il convient d'abonder le chapitre 66 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011,
- Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres,

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Article
Charges financières (intérêts des emprunts)	Fonctionnement	+ 1 900,00 €	66	66111
Energie - Electricité	Fonctionnement	- 1 900,00 €	011	60612

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°3 au budget communal pour l'exercice 2024, telle que détaillée ci-dessus.

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 DECEMBRE 2024

Le Maire
René MAIZIERES

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 051-215103623-20241211-2024_67-DE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11 décembre 2024
Et de la publication, le 11 décembre 2024
Le Maire
René MAIZIERES

